



PROSPECTUS EN DATE DU 5 JUIN 2015

SG ISSUER
en qualité d'Emetteur
(*Société de droit luxembourgeois*)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
en qualité de Garant
(*Société de droit français*)

**Emission de Titres indexés sur l'Indice Euro iStoxx EWC 50
pour un Montant Nominal Total de EUR 30 000 000 arrivant à échéance le 3 août 2023
inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale
dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de Créance**

Code ISIN : FR0012696169

Ce prospectus (le **Prospectus**) se rapporte à l'émission de Titres pour un montant nominal total de EUR 30 000 000 (les **Titres**) indexés sur l'indice Euro iStoxx EWC 50 (**l'Indice**) émis par SG Issuer (**l'Emetteur**) dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de Créance en date du 2 octobre 2014 (le **Programme**), inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale (le **Garant**) en vertu d'un acte de garantie en date du 2 octobre 2014 (la **Garantie**).

Ce Prospectus a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**) en sa qualité d'autorité compétente en vertu de la loi relative aux prospectus sur les valeurs mobilières du 10 juillet 2005, telle que modifiée (la **Loi Prospectus 2005**) qui transpose la directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 (la **Directive Prospectus**).

Conformément aux dispositions de l'article 7(7) de la Loi Prospectus 2005, en approuvant ce Prospectus, la CSSF ne s'engage pas sur l'opportunité économique ou financière de l'émission des Titres ou sur la qualité et la solvabilité de l'Emetteur.

Les modalités générales applicables aux Titres et les Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice (ensemble, les **Modalités des Titres**) du Programme sont incorporées par référence dans ce Prospectus.

Les termes et expressions définis dans le Programme auront la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans ce Prospectus étant précisé que toute référence dans le Programme aux « Conditions Définitives applicables » ou « Conditions Définitives » sera réputée être une référence aux modalités spécifiques de l'émission (les **Modalités Spécifiques de l'Emission**) figurant dans la section intitulée « *Modalités Spécifiques de l'Emission* » de ce Prospectus.

Les Titres seront émis le 08/06/2015 (la « Date d'Emission ») et feront l'objet d'un placement par voie d'offre au public en France, de la Date d'Emission au 24/07/2015 (la « Période d'Offre »), selon les modalités décrites dans les Modalités Spécifiques de l'Emission du présent Prospectus.

Une demande sera déposée auprès de la Bourse de Luxembourg en vue de l'admission des Titres à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et de leur inscription à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg. Le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg est un marché réglementé au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (un **Marché Réglementé**).

ARRANGEUR

Société Générale Corporate & Investment Banking

AGENT PLACEUR

Société Générale

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
RÉSUMÉ.....	3
FACTEURS DE RISQUE.....	17
INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX OFFRES DE TITRES NON-EXEMPTÉES	18
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ.....	20
DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE	21
MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE L'EMISSION	28
DESCRIPTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	42
DESCRIPTION DE SG ISSUER	44
INFORMATIONS GÉNÉRALES	50

RÉSUMÉ

Les résumés sont constitués d'éléments d'information, qui sont connus sous le nom d'**Eléments** et dont la communication est requise par l'annexe XXII du Règlement CE/809/2004 tel que modifié". Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A – E (A.1 – E.7).

Le présent résumé contient tous les Eléments devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'Emetteur. Comme certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des écarts dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de titres et d'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée au titre de cet Elément. Dans ce cas une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention "Sans objet".

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base	<p>L'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus en relation avec la revente ou le placement de Titres dans les circonstances où la publication d'un prospectus est requise en vertu de la Directive Prospectus (une Offre Non-exemptée) sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le consentement est valide uniquement pendant la période d'offre allant de 08/06/2015 jusqu'au 24/07/2015 (la Période d'Offre) ; - le consentement donné par l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus pour faire l'Offre Non-exemptée est un consentement individuel (un Consentement Individuel) vis-à-vis de BPE – 62 rue du Louvre 75002 Paris (l'Offreur Autorisé Initial) et de tout intermédiaire financier additionnel désigné après le 05/06/15 par l'Emetteur et dont le nom et l'adresse seront publiés par l'Emetteur sur son site Internet (http://.prospectus.socgen.com) (chacun un Offreur Autorisé Additionnel) ; - le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus pour faire des Offres Non-exemptées de Titres en France. <p>Les informations relatives aux conditions de l'Offre Non-exemptée seront indiquées aux investisseurs par tout Offreur Autorisé Initial où l'offre sera faite.</p>

Section B – Emetteur et Garant																	
B.1	Nom commercial et juridique de l'Emetteur	SG Issuer (ou l'Emetteur)															
B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation	Siège social : 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg. Forme juridique: société anonyme. Législation applicable: Loi luxembourgeoise. Pays d'immatriculation: Luxembourg.															
B.4b	Tendances connues ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	L'Emetteur entend continuer son activité en concordance avec son objet social durant l'année 2015.															
B.5	Description du groupe de l'émetteur et de la place qu'il y occupe	Le Groupe Société Générale propose conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers : <ul style="list-style-type: none"> • la Banque de détail en France, • la Banque de détail, Services Financiers Internationaux et Assurance, et • la Gestion d'Actifs, Banque Privée et Métier Titres. L'Emetteur est une filiale du Groupe Société Générale et n'a pas de filiale.															
B.9	Estimation ou prévisions de bénéfices de l'émetteur	Sans objet. L'Emetteur ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévisions de bénéfice.															
B.10	Réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport d'audit	Sans objet. Il n'y a pas de réserve dans le rapport d'audit.															
B.12	Informations financières historiques clés de l'émetteur	<table border="1"> <thead> <tr> <th>(.en K€)</th> <th>31 décembre 2014</th> <th>31 décembre 2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit d'exploitation</td> <td>110 027</td> <td>109 588</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>209</td> <td>482</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>209</td> <td>482</td> </tr> <tr> <td>Total bilan</td> <td>13 567 256</td> <td>21 349 619</td> </tr> </tbody> </table>	(.en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Produit d'exploitation	110 027	109 588	Résultat net	209	482	Résultat d'exploitation	209	482	Total bilan	13 567 256	21 349 619
(.en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013															
Produit d'exploitation	110 027	109 588															
Résultat net	209	482															
Résultat d'exploitation	209	482															
Total bilan	13 567 256	21 349 619															
	Détérioration significative dans les perspectives de l'émetteur depuis la	Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2014.															

	date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	
	Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'émetteur survenus après la période couverte par les informations financières historiques	Sans objet. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur survenus après la période couverte par les informations financières historiques publiées en date du 31 décembre 2014.
B.13	Evénements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité	Sans objet. Il n'y a pas eu d'événements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	Voir aussi Elément B.5 ci-dessus pour la position de l'Emetteur au sein du Groupe. SG Issuer est dépendante de Société Générale Bank & Trust au sein du Groupe.
B.15	Description des principales activités de l'émetteur	L'activité principale de SG Issuer est de lever des liquidités par l'émission de titres de créance destinés à être placés auprès de la clientèle institutionnelle ou de la clientèle de détail par l'intermédiaire de distributeurs associés à Société Générale. Les liquidités obtenues par l'émission de ces titres de créance sont ensuite prêtées à Société Générale et aux autres membres du Groupe.
B.16	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indication du contrôle, direct ou indirect, et par qui, description de la nature de ce contrôle	SG Issuer est une filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A. qui est elle-même une filiale à 100% de Société Générale et est consolidée par intégration globale.
B.18	Nature et objet de la garantie	Les Titres émis seront inconditionnellement et irrévocablement garanti par Société Générale (le Garant) en vertu de la Garantie du 2 octobre 2014. La Garantie constitue une obligation directe, inconditionnelle, non assortie de sûretés et générale du Garant, et vient au même rang que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et générales du Garant, présentes ou futures, y compris celles résultant de dépôts.

<p>B.19</p>	<p>Informations sur le garant comme s'il était l'émetteur du même type de valeur mobilière qui fait l'objet de la garantie</p>	<p>Les informations relatives à Société Générale comme s'il était l'Emetteur du même type de Titres faisant l'objet de la Garantie sont respectivement décrites aux Eléments B.19 / B.1, B.19 / B.2, B.19 / B.4b, B.19 / B.5, B.19 / B.9, B.19 / B.10, B.19 / B.12, B.19 / B.13, B.19 / B.14, B.19 / B.15 et B.19 / B.16 ci-dessous :</p> <p>B.19 / B.1 : Nom commercial et juridique du Garant Société Générale</p> <p>B.19 / B.2 : Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Forme juridique : société anonyme. Législation applicable : Loi française. Pays d'immatriculation : France.</p> <p>B.19 / B.4b : Tendances connues ayant des répercussions sur le Garant et ses secteurs</p> <p>Le contexte économique est resté difficile en 2014, avec une croissance de l'activité mondiale modérée et hétérogène selon les zones. Cette tendance devrait se poursuivre en 2015, avec une reprise économique mondiale qui s'annonce plus faible qu'anticipée dans un contexte où les incertitudes restent nombreuses, sur le plan géopolitique et sur les marchés des matières premières et des changes.</p> <p>Dans la zone euro, le retour à une croissance économique plus dynamique peine à se matérialiser, retardant la résorption des déficits publics. Les taux devraient rester à un niveau historiquement très bas mais le risque de déflation devrait être contenu par l'intervention de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui a annoncé le déploiement d'une politique monétaire plus accommodante et l'engagement de son bilan dans le soutien à la croissance. La baisse de l'euro et du prix du pétrole devraient être un facteur de soutien des exportations et de la demande intérieure. Aux États-Unis, la conjoncture devrait rester favorablement orientée et un resserrement monétaire est anticipé de la part de la FED à partir de la mi-2015. Les pays émergents sont entrés dans une phase de croissance à un rythme plus modéré. C'est le cas notamment en Chine. Par ailleurs, l'économie russe souffre des conséquences de la crise en Ukraine et de la baisse du prix des matières premières.</p> <p>Sur le plan réglementaire, l'année 2014 a été marquée par la mise en place de l'Union bancaire. La BCE est devenue le superviseur unique de près de 130 banques de la zone euro. L'objectif est de renforcer la solidité du système bancaire, rétablir la confiance des acteurs économiques, harmoniser les règles de supervision et réduire le lien entre les établissements et leur État d'origine.</p> <p>Sur le plan des ratios réglementaires, le Groupe est déjà en mesure d'être au rendez-vous des nouvelles exigences.</p> <p>B.19 / B.5 : Description du groupe du Garant et de la place qu'il y occupe d'activité</p> <p>Le Groupe Société Générale propose conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Banque de détail en France, • la Banque de détail, Services Financiers Internationaux et Assurance, et • la Gestion d'Actifs, Banque Privée et Métier Titres.
--------------------	---	---

Société Générale est la société mère du Groupe Société Générale.

B.19 / B.9 : Estimation ou prévisions de bénéfices du Garant

Sans objet. Le Garant ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévisions de bénéfice.

B.19 / B.10 : Réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport d'audit

Sans objet. Il n'y a pas de réserve dans le rapport d'audit.

B.19 / B.12 : Informations financières historiques clés du Garant

	Fin 2014 (audités)	Fin 2013 (audités) (1)
Résultats (en millions d'euros)		
Produit net bancaire	23 561	22 433
Résultat d'exploitation	4 578	2 336
Résultat net	2 991	2 394
Résultat net part du Groupe	2 692	2 044
Banque de détail en France	1 205	1 196
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	381	983
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	1 918	1 206
Hors poles	(812)	(1 341)
Coût net du risque	(2 967)	(4 050)
Coefficient d'exploitation (2)	67,7%	67,0%
ROE après impôt (3)	5,3%	4,1%
Ratio Tier 1	12,6 %	11,8%
Activité (en milliards d'euros)		
Total Actif/Passif	1 308,2	1 214,2
Prêts et créances sur la clientèle	344,4	332,7
Dettes envers la clientèle	349,7	334,2
Capitaux propres (en milliards d'euros)		
Sous-total Capitaux propres part du Groupe	55,2	50,9
Total Capitaux propres	58,8	54
Flux de trésorerie (en milliards d'euros)		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(10 183)	(981)

(1) Les éléments relatifs aux résultats de l'année 2013 ont été retraités en raison de l'entrée en application des normes IFRS 10 & 11.

(2) Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA

(3) ROE du Groupe sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnées, les titres subordonnés à la durée

		<p>indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs des ces titres</p> <p>Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2014.</p> <p>Sans objet. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale du Garant survenus après le 31 décembre 2014.</p> <p>B.19 / B.13 : Evénements récents propres au Garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</p> <p>Sans objet. Il n'y a eu aucun événement récent propre au Garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.</p> <p>B.19 / B.14 : Dépendance du Garant vis-à-vis d'autres entités du groupe</p> <p>Voir aussi Elément B.5 ci-dessus pour la position du Garant au sein du Groupe.</p> <p>Société Générale est la société mère à la tête du Groupe. Cependant, Société Générale exploite ses propres activités et n'intervient pas simplement en tant que société holding vis-à-vis de ses filiales.</p> <p>B.19 / B.15 : Description des principales activités du Garant</p> <p>Voir Elément B19/ B.5 ci-dessus</p> <p>B.19 / B.16 : Dans la mesure où ces informations sont connues du garant, indication du contrôle, direct ou indirect, et par qui, description de la nature de ce contrôle</p> <p>Sans objet. A sa connaissance, Société Générale ne fait l'objet d'aucun contrôle direct ou indirect (au sens du droit français) par une autre entité.</p>
--	--	---

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et tout numéro d'identification des valeurs mobilières	<p>Les Titres sont des instruments dérivés indexés sur indice.</p> <p>Code ISIN : FR0012696169</p> <p>Code Commun: 122500861</p>
C.2	Devise de l'émission des valeurs mobilières	EUR
C.5	Description de toute restriction imposée à la libre négociabilité des	Sans objet. Il n'existe aucune restriction sur la libre négociabilité des Titres, sous réserve de restrictions de vente et de transfert qui peuvent s'appliquer dans certaines juridictions.

	valeurs mobilières	
C.8	Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable	<p>Droits attachés aux Titres :</p> <p>Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, les Titres donneront droit à chaque titulaire de Titres (un Titulaire de Titres) le droit de recevoir un montant de remboursement à échéance qui pourra être inférieur, égal ou supérieur au montant initialement investi (voir l'Elément C.18).</p> <p>Un Titulaire de Titres sera en droit d'exiger le paiement immédiat de toute somme due en cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de manquement par l'Emetteur de payer ou de remplir ses autres obligations en vertu des Titres - de manquement par le Garant de remplir ses obligations au titre de la Garantie ou si la garantie de Société Générale cesse d'être valable - en cas de procédure collective ouverte à l'encontre de l'Emetteur. <p>L'accord des Titulaires de Titres devra être obtenu pour procéder aux modifications des termes et conditions des Titres dans le cadre d'une assemblée d'obligataires ; les Titulaires de Titres seront regroupés en une masse représentée par un représentant de la masse.</p> <p>Rang :</p> <p>Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, et viendront au même rang que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, présentes ou futures.</p> <p>Restriction des droits attachés aux Titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de cas d'ajustements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, l'Emetteur pourra ajuster les termes et conditions des Titres ou lors de la survenance d'événements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, l'Emetteur pourra remplacer l'instrument ou les instruments sous-jacents par un (ou plusieurs) nouvel (nouveaux) instrument(s) sous-jacent(s), monétiser tout ou partie des montants dûs jusqu'à la date d'échéance des Titres, reporter la date d'échéance des Titres, rembourser les Titres par anticipation sur la base de la valeur de marché de ces Titres ou déduire de tout montant dû le coût accru des opérations de couverture, et dans tous les cas sans avoir à obtenir le consentement des Titulaires de Titres ; - l'Emetteur pourra rembourser les Titres par anticipation pour raisons fiscales ou réglementaires sur la base de la valeur de marché de ces Titres ; - les droits au paiement du principal et intérêts seront prescrits dans un délai de dix ans (dans le cas du principal) et de cinq ans (dans le cas des intérêts) à compter de la date à laquelle le paiement de ces montants est devenu exigible pour la première fois et est resté impayé. - Tous litiges opposant les Titulaires de Titres à l'Emetteur reposeront sur la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris. - En cas de défaut de paiement de l'Emetteur, les Titulaires de Titres n'auront pas la possibilité d'intenter un recours en paiement contre l'Emetteur ou de prendre des mesures ou de diligenter des procédures quelconques afin d'obtenir la dissolution, la mise en redressement judiciaire ou la liquidation (ou toute autre mesure analogue) de l'Emetteur. <p>Toutefois, en tout état de cause, les Titulaires de Titres pourront exercer un</p>

		<p>recours contre le Garant pour tout montant impayé en vertu des Titres.</p> <p>Droit applicable Les Titres et tous engagements non contractuels découlant des Titres ou s'y rapportant seront régis par, et interprétés selon la loi française.</p>
C.11	Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, dans le but de les distribuer sur un marché réglementé ou sur d'autres marchés équivalents avec indication des marchés en question.	<p>Une demande sera faite pour que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg</p>
C.15	Comment la valeur de l'investissement est affectée par la valeur de l'instrument sous-jacent	<p>Les Titulaires des Titres recevront des coupons fixes prédéfinis uniquement à la première date de paiement de coupons des Titres et indépendamment de la performance du Sous-Jacent sur la base de la Valeur Nominale. Dans le cas du remboursement à la date d'échéance ou à une date de remboursement avant échéance, le remboursement du capital se fera sur la base de la Valeur Nominale Ajustée.</p> <p>A la Date d'Echéance, les Titulaires des Titres recevront un montant totalement lié à la performance du Sous-Jacent. La date de remboursement de ces Titres est directement liée à la performance du Sous-Jacent : plus élevée est la performance, plus tôt sera la date de remboursement et inversement.</p> <p>Les Titres peuvent être remboursés avant la Date d'Echéance à un niveau prédéterminé ; dans ce cas les Titulaires des Titres ne bénéficieront pas de performances futures du Sous-Jacent ou de coupons sachant que ces Titres seront remboursés totalement par anticipation. Le rendement de ces Titres est totalement lié à la performance du Sous-Jacents : plus élevée est la performance, plus élevé est le rendement. Le rendement de ces Titres est lié à la performance du Sous-Jacent telle que calculée à des Dates d'Evaluation prédéfinies et indifféremment du niveau de ce Sous-Jacent entre ces dates. En conséquence les cours de clôture du Sous-Jacent à ces dates affecteront la valeur des Titres plus que n'importe quel autre facteur.</p>
C.16	Date d'échéance et date finale de référence	<p>La date d'échéance des Titres est le 03/08/2023, et la date de référence finale est la dernière date d'évaluation.</p> <p>La date d'échéance des Titres peut être modifiée conformément aux modalités décrites à l'élément C.8 ci-dessus et à l'élément C.18 ci-dessous.</p>
C.17	Procédure de règlement des instruments dérivés	<p>Paiement en numéraire</p>
C.18	Modalités relatives au produit des	<p>Les modalités de remboursement sont détaillées comme suit :</p>

Résumé

instruments dérivés	Valeur Nominale : EUR 1000 Valeur Nominale Ajustée: EUR 800	
	Taux d'Intérêt :	1.2% payable à terme échu
	Montant de Coupon Fixe :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, à la Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul tel que défini ci-dessous: Montant du Coupon Fixe = Taux d'Intérêt x Valeur Nominale
	Période(s) Spécifiée(s) / Date(s) de Paiement des Intérêts :	03/08/2016
	Montant de Remboursement Echelonné :	A la Date de Remboursement Echelonné, l'Emetteur remboursera, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre: Valeur Nominale x 20%
	Date de Remboursement Echelonné : (JJ/MM/YYYY)	03/08/2016
	Montant de Remboursement Anticipé Automatique :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, si un Evénement de Remboursement Anticipé Automatique est survenu, l'Emetteur remboursera par anticipation les Titres à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(i) (i de 2 à 7), selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre : Montant de Remboursement Anticipé Automatique(i) = Valeur Nominale Ajustée x [100% + i x 6%]
	Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique : (JJ/MM/AAAA)	Date de Remboursement Anticipé Automatique(i) (i de 2 à 7): 03/08/2017, 03/08/2018, 05/08/2019, 03/08/2020, 03/08/2021, 03/08/2022
Montant de Remboursement Final :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera les Titres à la Date d'Echéance, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre : Scénario 1: Si à la Date d'Evaluation(8), la Performance(8) est	

			<p>supérieure ou égale à 0%, alors : Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Ajustée x [100% + 8 x 6%]</p> <p>Scénario 2: Si à la Date d'Evaluation(8), la Performance(8) est inférieure à 0% et la Performance(8) est supérieure ou égale à -40%, alors : Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Ajustée</p> <p>Scénario 3 : Si à la Date d'Evaluation(8), la Performance(8) est inférieure à -40%, alors: Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Ajustée x [100% + Performance(8)]</p>					
		Echéancier(s) relatif(s) au Produit :						
		Date d'Evaluation(0) (JJ/MM/AAAA)	27/07/2015					
		Date d'Evaluation(i)(i de 2 à 8) (JJ/MM/AAAA)	27/07/2017, 27/07/2018, 29/07/2019, 27/07/2020, 27/07/2021, 27/07/2022, 27/07/2023					
		Définitions relatives au Produit :						
		Performance(i) (i de 2 à 8)	signifie (S(i) / S(0)) -100%					
		S(i) (i = 0 ou i de 2 à 8)	signifie pour chaque Date d'Evaluation(i), le Cours de Clôture du Sous-Jacent étant défini comme le niveau de clôture officiel de l'Indice, publié par l'Agent de Calcul de l'Indice à la Date d'Evaluation(i)					
		Événement de Remboursement Anticipé Automatique	est réputé être survenu, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, si en Date d'Evaluation(i) (i de 2 à 7), la Performance(i) est supérieure ou égale à 0%					
C.19	Le prix de référence final du sous-jacent	Prix de référence final : Le prix de référence final de l'instrument ou des instruments sous-jacents sera déterminé à la ou aux dernières dates d'évaluation par l'Agent de Calcul, sous réserve des ajustements et des événements extraordinaires affectant le(s) sous-jacent(s).						
C.20	Type de sous-jacent et où trouver les informations à son sujet	<p>Le type de sous-jacent est : indice</p> <p>Les informations relatives à l'instrument sous-jacent sont disponibles sur le(s) site(s) internet suivant(s), le cas échéant, ou sur simple demande auprès de Société Générale</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: black; color: white; padding: 2px;">Nom de l'Indice</td> <td style="background-color: black; color: white; padding: 2px;">Ticker Bloomberg</td> <td style="background-color: black; color: white; padding: 2px;">Sponsor de</td> <td style="background-color: black; color: white; padding: 2px;">Marché</td> <td style="background-color: black; color: white; padding: 2px;">Site Web</td> </tr> </table>		Nom de l'Indice	Ticker Bloomberg	Sponsor de	Marché	Site Web
Nom de l'Indice	Ticker Bloomberg	Sponsor de	Marché	Site Web				

			l'Indice			
		EURO iSTOXX EWC 50	ISXEC50	Stoxx Limited	Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice	www.stoxx.com

Section D – Risques

D.2	Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant	<p>Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités.</p> <p>La gestion des risques du Groupe se concentre sur les catégories principales de risques suivantes, chacun d'entre eux pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière :</p> <p>Risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de perte survenant de l'incapacité des clients du Groupe, des émetteurs ou des autres contreparties à répondre à leurs obligations financières. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie associé aux opérations de marché et aux activités de titrisation.</p> <p>Risque de marché : risque de dépréciation des instruments financiers lié à des paramètres de marché, à la volatilité de ces paramètres et à la corrélation entre ces paramètres.</p> <p>Risque opérationnel : risque de perte ou de sanction survenant des insuffisances ou défaillances dans les procédures et systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements extérieurs.</p> <p>Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risque de perte ou de liquidation sur les actifs du Groupe généré par une variation des taux d'intérêt ou des cours de change.</p> <p>Risque de liquidité : risque d'incapacité du Groupe à faire face à ses exigences de capitaux propres et de garanties.</p> <p>La Garantie constitue une obligation contractuelle générale et non assortie de sûretés du Garant et d'aucune autre personne, tout paiement au regard des Titres émis dépend également de la solvabilité du Garant.</p> <p>Les investisseurs potentiels de Titres bénéficiant de la Garantie doivent prendre en compte que les droits du Titulaire desdits Titres seront limités aux sommes obtenues suite à une réclamation au titre de la Garantie, conformément aux termes décrits dans le Prospectus applicables et la Garantie.</p> <p>La Garantie couvre uniquement les obligations de paiement de l'Emetteur concerné et ne constitue en aucun cas une garantie de l'exécution des autres obligations de l'Emetteur en vertu des Titres bénéficiant de la Garantie.</p>
------------	---	--

		<p>La Garantie pourra ne couvrir qu'une partie des obligations de paiement de l'Emetteur en vertu des Titres.</p> <p>Société Générale agit en qualité de Garant des Titres émis par SG Issuer et également en qualité de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur. En conséquence, les investisseurs seront exposés non seulement au risque de crédit du Garant, mais également à des risques opérationnels découlant du manque d'indépendance du Garant, dans l'exécution de ses fonctions et obligations en qualité de Garant et de fournisseur d'instruments de couverture.</p> <p>Les conflits d'intérêts potentiels et les risques opérationnels découlant de ce défaut d'indépendance doivent être partiellement atténués par le fait que différentes divisions de la société du Garant seront responsables de l'exécution des obligations découlant de la Garantie, d'une part, et de la fourniture d'instruments de couverture, d'autre part, et que chaque division est gérée comme une unité opérationnelle séparée, séparée de l'autre par une des murailles de Chine (barrières à l'information) et dirigée par des équipes de direction différentes.</p> <p>L'Emetteur et le Garant et l'une quelconque de ses filiales et/ou sociétés affiliées peuvent, dans le cadre de leurs activités commerciales, posséder ou acquérir des informations sur des instruments sous-jacents qui sont ou peuvent être d'importance significative. Ces activités et informations en résultant peuvent avoir des conséquences négatives pour les Titulaires de Titres.</p> <p>L'Emetteur et le Garant et l'une quelconque de ses filiales et/ou sociétés affiliées peuvent agir en toute autre capacité en ce qui concerne les Titres, telle qu'animateur de marché, agent de calcul ou agent. Par conséquent un conflit d'intérêts est susceptible d'émerger.</p> <p>Dans le cadre de l'offre des Titres, l'Emetteur et le Garant et l'une quelconque de ses filiales peuvent effectuer une ou plusieurs opérations de couverture en relation avec le ou les instruments de référence ou autres dérivés, qui peuvent affecter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des Titres.</p>
<p>D.6</p>	<p>Informations clés concernant les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant l'investisseur qu'il pourrait perdre tout ou partie, selon le cas, de la valeur de son investissement</p>	<p>Les Titres peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé automatique en liaison avec un événement particulier. Par conséquent, le Titulaire de Titre ne participera à aucune performance future du sous-jacent, postérieure au remboursement.</p> <p>Les modalités des Titres peuvent prévoir des dispositions stipulant qu'en cas de survenance de certains dysfonctionnements de marché, des retards dans le règlement des Titres peuvent être subis ou que certaines modifications peuvent être apportées aux modalités des Titres. De plus, lors de la survenance d'événements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, l'Emetteur pourra remplacer l'instrument ou les instruments sous-jacents par un (ou plusieurs) nouvel (nouveaux) instrument(s) sous-jacent(s), monétiser tout ou partie des montants dûs jusqu'à la date d'échéance des Titres, reporter la date d'échéance des Titres, rembourser les Titres par anticipation sur la base de la valeur de marché de ces Titres ou déduire de tout montant dû le coût accru des opérations de couverture, et dans tous les cas sans avoir à obtenir le</p>

		<p>consentement des Titulaires de Titres.</p> <p>Les paiements (que ce soit au titre du principal, à maturité ou autre) effectués en vertu de Titres structurés sont calculés par référence à un/certain(s) sous-jacent(s). Le rendement des Titres est basé sur les variations, à la hausse comme à la baisse, de la valeur du sous-jacent. Les investisseurs potentiels doivent réaliser que ces Titres peuvent être volatiles ; qu'ils peuvent ne pas percevoir d'intérêts, et perdre la totalité ou bien une part substantielle du montant investi.</p> <p>Les investissements dans des Titres comportant des intérêts à taux fixe comportent des risques liés à la variation des taux de marché qui pourraient avoir des conséquences négatives sur la valeur de ces Titres.</p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur de marché de ces Titres peut être inférieure au capital investi. En outre, une insolvabilité de l'Emetteur et/ou du Garant pourrait entraîner une perte totale du capital investi par l'investisseur.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'ils pourraient subir une perte totale ou partielle de leur investissement.</p>
--	--	--

Section E – Offre		
E.2b	Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit	Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.
E.3	Description des conditions de l'offre	<p>Juridiction(s) de l'Offre au Public : France</p> <p>Période d'Offre : du 08/06/2015 au 24/07/2015</p> <p>Prix d'Offre: Le prix d'offre pour un Titre, évoluera à un taux annuel de 0.08% entre la Date d'Emission et le 24/07/2015, pour atteindre 100% le 24/07/2015, selon la formule ci-dessous :</p> $99.99\% \times (1 + 0.08\% \times (\text{Nb}(t)/360))$ <p>avec : "Nb(t)" désigne, le nombre de jours calendaires entre la Date d'Emission (inclusive) et la date "t" (inclusive) à laquelle le prix d'offre des Titres sera calculé.</p> <p>Conditions auxquelles l'offre est soumise: L'offre de Titres est conditionnée à leur émission et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des intermédiaires financiers, notifiées aux investisseurs par ces intermédiaires financiers.</p> <p>L'Emetteur se réserve le droit de clôturer la Période d'Offre de manière anticipée, à sa seule discrétion. Le cas échéant, une notice à destination des investisseurs concernant la clôture anticipée sera publiée sur le site de l'Emetteur (http://prospectus.socgen.com).</p>
E.4	Description de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels,	Exception faite des commissions payables à l'Agents Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Résumé

	pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre	
E.7	Estimations des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur	Sans objet. Il n'y a pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs potentiels dans les Titres doivent examiner attentivement les informations suivantes, conjointement avec les autres informations contenues dans ce Prospectus et le Document de référence 2015 de Société Générale (voir la section « Documents Incorporés par Référence »), avant d'acquérir des Titres.

Toute référence ci-après à la section « *Facteurs de Risque* » sera réputée être une référence à la section « *Facteurs de Risque* » du Programme incorporée par référence dans le présent Prospectus (voir la section « *Documents Incorporés par Référence* » de ce Prospectus).

L'Emetteur et le Garant estiment que les facteurs de risque figurant dans la section « *Facteurs de Risque* » peuvent affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses engagements découlant des Titres émis dans le cadre du Programme et/ou la capacité du Garant à remplir ses engagements au titre de la Garantie relative à ces Titres, respectivement. Nombre de ces facteurs de risque sont des éventualités qui peuvent ou non survenir et ni l'Emetteur ni le Garant ne sont à même de s'exprimer sur les probabilités que de tels risques surviennent.

De plus, certains facteurs de risque qui peuvent, selon l'avis de l'Emetteur et du Garant, jouer un rôle important dans l'évaluation des risques de marché associés aux Titres émis dans le cadre du Programme sont exposés dans la section « *Facteurs de Risque* ».

L'Emetteur et le Garant estiment que ces facteurs de risque représentent les principaux risques relatifs à l'investissement dans les Titres émis dans le cadre du Programme; mais toute difficulté de l'Emetteur ou du Garant à payer le principal, ou tout autre montant en lien avec les Titres, peut être liée à d'autres raisons qui peuvent ne pas être considérées comme des risques significatifs par l'Emetteur et le Garant au regard des informations dont ils disposent à ce jour, ou qu'ils ne sont pour le moment pas à même d'anticiper. En conséquence, les risques décrits ci-dessous liés à l'investissement dans les Titres ne doivent pas être considérés comme exhaustifs.

L'ordre de présentation des facteurs de risques dans le Programme n'est pas une indication de leur probabilité de survenance.

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX OFFRES DE TITRES NON-EXEMPTÉES

1. CONSENTEMENT DONNE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3.2 DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS

Pour cette offre de Titres qui n'est pas effectuée en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus conformément à la Directive Prospectus (une **Offre Non-exemptée**), chacun de l'Emetteur concerné et du Garant accepte d'être responsable dans chacun des Etats Membres pour lesquels il a donné son consentement (chacun une **Juridiction de l'Offre au Public**) tels que mentionnés ci-dessous, du contenu du Prospectus, à l'égard de toute personne (un **Investisseur**) à qui cette offre de Titres est faite par tout intermédiaire financier auquel l'Emetteur a donné son consentement à l'utilisation du Prospectus (un **Offreur Autorisé**), si l'offre est faite durant la période pour laquelle ce consentement est donné dans une Juridiction de l'Offre au Public pour lequel ce consentement a été donné et en conformité avec toutes les autres conditions assorties à l'octroi de ce consentement.

Cependant, ni l'Emetteur concerné, ni le Garant, ni l'Agent Placeur ne saurait être tenu responsable des agissements de tout Offreur Autorisé, y compris le non- respect par tout Offreur Autorisé des règles de bonne conduite applicables ou toutes autres exigences réglementaires ou législatives locales en matière de valeurs mobilières en rapport avec cette offre.

Ni l'Emetteur concerné, ni le Garant, ni l'Agent Placeur n'autorisent l'utilisation du Prospectus dans le cas d'une Offre de Titres Non-exemptée dans un Etat Membre autre qu'une Juridiction de l'Offre au Public ou dans une Juridiction de l'Offre au Public mais faite par un intermédiaire financier auquel l'Emetteur n'a pas donné son consentement. De telles Offres Non-exemptées non autorisées ne sont pas faites par, ou au nom de, l'Emetteur concerné, du Garant ou de l'Agent Placeur, et ni l'Emetteur concerné, ni le Garant, ni l'Agent Placeur ne sauraient être tenus responsables des agissements de toute personne mettant en place de telles offres ou de leurs conséquences.

Sauf dans les cas décrits ci-dessus, ni l'Emetteur concerné, ni le Garant, ni l'Agent Placeur n'autorisent que des Offres Non-exemptées de Titres puissent être effectuées dans des circonstances qui obligeraient un Emetteur concerné à publier un prospectus ou un supplément au Prospectus de Base.

2. TYPE DE CONSENTEMENT

Sous réserve des conditions énoncées ci-dessous dans « *Conditions au Consentement* » et si cela est indiqué dans les Modalités Spécifiques de l'Emission applicables relatives à une Tranche de Titres, l'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus dans le cadre d'une Offre Non-exemptée de ces Titres pendant la période d'offre indiquée dans les Modalités Spécifiques de l'Emission applicables (la **Période d'Offre**).

Le consentement donné par l'Emetteur sera un consentement individuel (un **Consentement Individuel**) tel que plus amplement décrit ci-dessous et tel que spécifié dans les Modalités Spécifiques de l'Emission applicables.

2.1 Consentement Individuel

Si la clause « *Type de Consentement* » est spécifiée comme étant « *Consentement Individuel* » dans les Modalités Spécifiques de l'Emission applicables, cela signifie que l'Emetteur consent à ce que le Prospectus soit utilisé pour une Offre Non-exemptée de ces Titres par l'Agent Placeur concerné et par :

- (i) tout intermédiaire financier agissant en association avec l'Emetteur dénommé **Offreur Autorisé Initial** et dont le nom et l'adresse sont indiqués dans les Modalités Spécifiques de l'Emission applicables ; et

- (ii) tout intermédiaire financier agissant en association avec l'Emetteur, désigné après la date des Modalités Spécifiques de l'Emission applicables, et dénommé **Offreur Autorisé Additionnel** et dont le nom et l'adresse seront publiés sur le site internet de l'Emetteur (<http://prospectus.socgen.com>).

3. CONDITIONS AU CONSENTEMENT

Le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus:

- (a) est valide uniquement pendant la Période d'Offre indiquée dans les Modalités Spécifiques de l'Emission applicables ;
- (b) s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus pour réaliser des Offres Non-exemptées de la Tranche de Titres concernée en France, tel que spécifié dans les Modalités Spécifiques de l'Emission applicables.

Le seul Etats Membre pour lequel l'Emetteur et le Garant donnent chacun leur consentement pour que puisse y être effectuée l'Offre de Titres Non-exemptée et qui peut ainsi être spécifié dans les Modalités Spécifiques de l'Emission applicables tel qu'indiqué au 3(b) ci-dessus comme Juridictions de l'Offre au Public sera la France.

4. ACCORDS ENTRE INVESTISSEURS ET OFFREURS AUTORISÉS

Un investisseur qui souhaite acquérir ou qui acquiert tous Titres auprès d'un Offreur Autorisé pourra le faire, et les offres et ventes des Titres à un investisseur par un Offreur Autorisé seront effectuées, conformément aux modalités et autres accords conclus entre cet Offreur Autorisé et cet Investisseur y compris, s'agissant du prix, des accords d'allocation et de règlement (les « **Modalités de l'Offre Non-exemptée** »). L'Emetteur concerné ne sera partie à aucun de ces accords avec les investisseurs (autres que l'Agent Placeur) en ce qui concerne l'offre ou la vente des Titres concernés et, en conséquence, le Prospectus et les Modalités Spécifiques de l'Emission ne contiennent pas ces informations.

Les informations relatives aux Modalités de l'Offre Non-exemptée seront indiquées aux investisseurs par l'Offreur Autorisé au moment où cette Offre Non-exemptée sera faite.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

L'Emetteur et le Garant (les **Personnes Responsables**) assument la responsabilité des informations contenues, ou incorporées par référence, dans ce Prospectus. A la connaissance de l'Emetteur et du Garant (qui ont chacun pris toute mesure raisonnable à cet effet), les informations contenues, ou incorporées par référence, dans ce Prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

A la connaissance de l'Emetteur et du Garant pour les besoins du présent Prospectus, après avoir pris toute mesure raisonnable, les données du présent Prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Emetteur et du Garant ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

1. LISTE DES DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

Les documents suivants, qui ont été précédemment publiés ou sont publiés simultanément au présent Prospectus et ont été déposés auprès de la CSSF, sont incorporés par référence dans le présent Prospectus et en forment partie intégrante.

Des copies des documents incorporés par référence dans le présent Prospectus peuvent être demandées au siège de Société Générale et de SG Issuer et dans l'établissement désigné de l'Agent Payeur, dans chaque cas à l'adresse figurant à la fin du présent Prospectus.

Le présent Prospectus et les documents incorporés par référence sont également publiés sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Les parties non incorporées des documents incorporés par référence mentionnés ci-dessous (allant de 1.1 à 1.3) sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent Prospectus conformément à l'article 28.4 du Règlement (CE) No 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, tel que modifié.

1.1 Documents incorporés par référence relatifs à Société Générale

Dans la mesure où chacun des documents incorporés par référence relatifs à Société Générale incorpore lui-même des documents par référence, ces documents ne seront pas réputés être incorporés par référence dans ce Prospectus. Toute référence à chacun des documents incorporés par référence relatifs à Société Générale sera réputée exclure les parties visées au (i), (ii) et (iii) des paragraphes allant de 1.1.1 à 1.1.5 ci-dessous.

1.1.1 Document de Référence 2014

L'expression « **Document de Référence 2014** » désigne le document de référence 2014 de Société Générale contenant, entre autres, les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous le N° D. 14-0115, exception faite de (i) la page de couverture intérieure contenant le visa de l'AMF et l'encart y afférent, (ii) l'attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel faite par M. Frédéric Oudéa, Président-Directeur général de Société Générale, page 464 et (iii) la table de concordance, pages 467-475.

La table de concordance se rapportant au Document de Référence 2014 figure au paragraphe 2.1.2 ci-dessous.

1.1.2 Document de Référence 2015

L'expression « **Document de Référence 2015** » désigne le document de référence 2015 de Société Générale contenant, entre autres, les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2015 sous le N° D.15-0104, exception faite de (i) la page de couverture intérieure contenant le visa de l'AMF et l'encart y afférent, (ii) l'attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel faite par M. Frédéric Oudéa, Président-Directeur général de Société Générale, page 552 et (iii) la table de concordance, pages 556-565.

La table de concordance se rapportant au Document de Référence 2015 figure au paragraphe 2.1.2 ci-dessous.

1.1.3 **Première Actualisation du Document de Référence 2015**

L'expression « **Première Actualisation du Document de Référence 2015** » désigne la première actualisation du document de référence 2015 de Société Générale, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'AMF) le 11 mai 2015 sous le N° D. 15-0104-A1, exception faite de (i) la page de couverture intérieure contenant le visa de l'AMF et l'encart y afférent, (ii) l'attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel faite par M. Frédéric Oudéa, Président-Directeur général de Société Générale, page 61 et (iii) la table de concordance, pages 67-71.

La table de concordance se rapportant à la Première Actualisation 2015 figure au paragraphe 2.1.3 ci-dessous.

1.2 **Documents incorporés par référence relatifs à SG Issuer**

1.2.1 **Etats Financiers Annuels Audités 2013**

L'expression « **Etats Financiers Annuels Audités 2013** » désigne les états financiers annuels audités de SG Issuer pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 émis en anglais préparés conformément aux normes IFRS, les notes y afférentes et le rapport du réviseur d'entreprises agréé émis en anglais pour cet exercice. La traduction française des documents pré-cités est incorporée par référence à ce prospectus.

La table de concordance se rapportant aux Etats Financiers Annuels Audités 2013 figure au paragraphe 2.2.2 ci-dessous.

1.2.2 **Etats Financiers Annuels Audités 2014**

L'expression « **Etats Financiers Annuels Audités 2014** » désigne les états financiers annuels audités de SG Issuer pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 émis en anglais préparés conformément aux normes IFRS, les notes y afférentes et le rapport du réviseur d'entreprises agréé émis en anglais pour cet exercice.

La table de concordance se rapportant aux Etats Financiers Annuels Audités 2014 figure au paragraphe 2.2.3 ci-dessous.

1.3 **Document incorporé par référence relatif au Prospectus de Base 2014**

L'expression « **Prospectus de Base 2014** » désigne le Prospectus de Base du programme d'émission de titres de créance en date du 2 octobre 2014.

La table de concordance se rapportant au Prospectus de Base 2014 figure au paragraphe 2.3 ci-dessous.

2. **TABLES DE CONCORDANCE DES DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE**

Les informations incorporées par référence qui ne sont pas incluses dans les tables de concordance ci-dessous sont considérées comme des informations complémentaires qui ne sont pas requises par les différents schémas du Règlement (CE) No 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, tel que modifié.

Les références aux pages figurant dans chacune des tables de concordance se rapportent à celles du document incorporé par référence concerné.

2.1 Tables de concordance relatives à Société Générale

2.1.1 Document de Référence 2014

INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GARANT	
Informations financières historiques	266-375 ; 380-433 ; 469
Etats financiers	266-375 ; 380-433
Bilan consolidé	266-267
Compte de résultat consolidé	268
Tableau des flux de trésorerie	273
Evolution des capitaux propres	270
Notes annexes aux comptes consolidés	274-375
Vérification des informations financières historiques annuelles	121-122 ; 376-377 ; 434-435

2.1.2 Document de Référence 2015

FACTEURS DE RISQUE	
Facteurs de risque pouvant altérer la capacité du garant à remplir les obligations que lui imposent ses titres à l'égard des investisseurs	126-139 ; 144-291
INFORMATIONS CONCERNANT LE GARANT	
Histoire et évolution de garant	4 ; 534
Raison sociale et le nom commercial du garant	534
Lieu de constitution de l'émetteur et son numéro d'enregistrement	534
Date de constitution et durée de vie de l'émetteur, lorsqu'elle n'est pas indéterminée;	534
Siège social et la forme juridique du garant, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire);	534
APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	5 ; 42-45
Description des principales activités de du garant, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis;	5
Mention de tout nouveau produit vendu et/ou toute nouvelle activité exercée s'ils sont importants.	46-48
Principaux marchés	5-23 ; 456-459
Indication des éléments sur lequel est fondée toute déclaration du garant concernant sa position concurrentielle.	2
ORGANIGRAMME	

Si le garant fait partie d'un groupe, description sommaire de ce groupe et de la place qu'y occupe l'émetteur	5 ; 22-23
Si le garant est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué.	5 ; 22-23
INFORMATION SUR LES TENDANCES	
Signalement de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	55-56
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
Donner le nom, l'adresse et la fonction, dans la société garante, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société garante lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci: a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance; b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions.	76-98
Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	85
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
Dans la mesure où ces informations sont connues du garant, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	528-529
INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GARANT	
Informations financières historiques	346-459 ; 464-517; 557
Etats financiers	346-459 ; 464-517
Bilan consolidé	346
Compte de résultat consolidé	348
Tableau des flux de trésorerie	353
Evolution des capitaux propres	350
Notes annexes aux comptes consolidés	354-459
Vérification des informations financières historiques annuelles	140-141 ; 460-461 ; 518-519
Procédures judiciaires et d'arbitrage	281-283

2.1.3 **Première Actualisation du Document de Référence 2015**

FACTEURS DE RISQUE

2.2	Facteurs de risque pouvant altérer la capacité du garant à remplir les obligations que lui imposent ses titres à l'égard des investisseurs	57-63
	APERÇU DES ACTIVITÉS	
	Principales activités	
	Description des principales activités du garant, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis;	31-33
	Mention de tout nouveau produit vendu et/ou toute nouvelle activité exercée s'ils sont importants.	31-33
	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
	Donner le nom, l'adresse et la fonction, dans la société garante, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci: a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance; b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions.	34
	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GARANT	
	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES	4-30
	Bilan consolidé	22
Compte de résultat	21	
Principes comptables	23-26	

Tables de concordance relatives à SG Issuer

2.2.1 Etats Financiers Annuels Audités 2013

Bilan	9
Compte de résultat	8
Tableau des flux de trésorerie	11
Notes aux états financiers	12-34
Principes comptables	13
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	6-7

Les références aux pages figurant dans la table ci-dessus se rapportent à celles de la version pdf.

2.2.2 **Etats Financiers Annuels Audités 2014**

Bilan	11
Compte de résultat	10
Tableau des flux de trésorerie	13
Notes aux états financiers	14-40
Principes comptables	15
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	8-9

2.3 **Table de concordance relative au Prospectus de Base 2014**

Prospectus de Base 2014		
Section	Sous-section	Pages
Facteurs de Risques :	1 - Généralités	34-35
	2 – Risques relatifs aux Emetteurs, au Groupe et, le cas échéant, au Garant	35-38
	3 – Risques liés à la structure de certaines émissions de Titres	38-42
	4 – Facteurs de Risque liés aux Titres Structurés :	
	4.1 – Généralités	42
	4.2 – Le rendement pour les investisseurs peut être inférieur au rendement d'un titre de dette standard d'échéance comparable	42-43
	4.3 – Ajustement, substitution ou report d'échéance – Remboursement anticipé des Titres	43
	4.4 – Facteurs de risque spécifiques aux Titres Structurés sur Indice	43
	Risques Généraux, Risques de marché et autres risques	66-78
Informations Importantes :		102-109
Description Générale du Programme :		110-118
Informations Importantes Relatives aux Offres de Titres Non-Exemptées		119-121
Conditions Définitives ou Prospectus :		132
Forme des Titres :	1 – Définitions	134
	4 – Titres de Droit Français	138-139
Modalités des Titres de Droit Français :		261-314
Modalités Complémentaires relatives aux Formules :		315-507
Modalités Complémentaires relatives aux		508

Documents Incorporés par Référence

Titres Structurés :		
Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice :		527-541
Modèle d'Acte de Garantie :		939-943
Fiscalité :	Paragraphe introductif	1024
	1 – Union Européenne	1024
	2 – Pays des Emetteurs et du Garant :	
	2.1 – France	1025-1028
	2.2 – Luxembourg	1028-1029
Restrictions de souscription, de vente et de transfert :	Paragraphe introductif	1049
	1 – Restrictions de transfert aux Etats-Unis	1049-1053
	2 – Restrictions de vente : juridictions en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE)	1053-1056
	3 – Restrictions de vente : juridictions au sein de l'EEE :	
	3.1 – Restrictions de vente relatives à une offre au public en application de la Directive Prospectus	1056-1057
	3.2 – France	1058
	3.3 – Généralités	1058

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE L'EMISSION

Les modalités spécifiques de l'émission suivantes (les **Modalités Spécifiques de l'Emission**) figurant dans la Partie A ci-après complètent les Modalités des Titres de Droit Français du Programme incorporées par référence dans le présent Prospectus, celles figurant dans la Partie B ci-après contiennent d'autres informations se rapportant à l'émission des Titres.

SG ISSUER

**Emission de Titres indexés sur l'Indice Euro iStoxx EWC 50
pour un Montant Nominal Total de EUR 30 000 000 arrivant à échéance le 3 août 2023
inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale
dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de Créance**

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée "*Modalités des Titres de Droit Français*" du Programme en date du 2 octobre 2014.

1.	(i)	Série N°:	50914FR/15.6
	(ii)	Tranche N°:	1
	(iii)	Date à laquelle les Titres sont assimilés :	Sans objet
2.		Devise Prévue :	EUR
3.		Montant Nominal Total :	
	(i)	Tranche :	EUR 30 000 000
	(ii)	Série :	EUR 30 000 000
4.		Prix d'Emission:	99.99% du Montant Nominal Total
5.	(i)	Valeur Nominale:	EUR 1 000
			Etant entendu qu'à compter de la Date de Remboursement échelonné (exclue), la Valeur Nominale sera réputée être la Valeur Nominale Ajustée
		Valeur Nominale Ajustée:	EUR 800
6.	(i)	Date d'Emission : (JJ/MM/AAAA)	08/06/2015
	(ii)	Date de Début de Période d'Intérêts : (JJ/MM/AAAA)	Date d'Emission
7.		Date d'Echéance : (JJ/MM/AAAA)	03/08/2023
8.		Droit applicable :	Droit français
9.	(i)	Rang de créance des Titres:	Non Assortis de Sûretés.

Modalités spécifiques de l'émission

- (ii) **Date d'autorisation de la société pour l'émission des Titres :** 19 décembre 2014
- (iii) **Type de Titres Structurés :** Titres Indexés sur Indice
Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent :
Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice
- (iv) **Référence du Produit :** 3.3.4 avec Option 4 applicable, tel que décrit dans les Modalités Complémentaires relatives aux Formules.
10. **Base d'Intérêts :** Voir section "DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER" ci-dessous
11. **Base de Remboursement/Paiement :** Voir section "DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT" ci-dessous et pour le Remboursement Echelonné. Voir paragraphe 34 « Dispositions relatives aux Titres à Remboursement Echelonné » ci-dessous
12. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires de Titres :** Voir section "DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT" ci-dessous

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTÉRÊTS (ÉVENTUELS) A PAYER

13. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable conformément à la Modalité 3.1 des Modalités des Titres de Droit Français
- (i) **Taux d'Intérêt :** 1.2% payable à terme échu
- (ii) **Période(s) Spécifiée(s) / Date(s) de Paiement des Intérêts : (JJ/MM/AAAA)** 03/08/2016
- (iii) **Convention de Jour Ouvré :** Convention de Jour Ouvré Suivant (ajustée)
- (iv) **Montant de Coupon Fixe :** Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, à la Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul tel que défini ci dessous :

Taux d'Intérêt x Valeur Nominale
- (v) **Fraction de Décompte des Jours:** Sans objet
- (vi) **Coupon(s) Brisé(s) :** Dans le cas d'une Période d'Intérêts longue ou courte (en ce qui concerne le paragraphe 13(ii) "Période(s) Spécifiée(s) / Date(s) de Paiement des

Modalités spécifiques de l'émission

		Intérêts” ci-dessus, le montant des intérêts sera calculé conformément à la formule spécifiée dans le paragraphe 13(iv) “Montant de Coupon Fixe” ci-dessus.
	(vii) Date(s) de Détermination :	Sans objet
14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Flottant :	Sans objet
15.	Dispositions relatives aux Intérêts sur les Titres Structurés :	Non Applicable
16.	Dispositions relatives aux Titres Zéro Coupon	Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17.	Option de remboursement au gré de l'Emetteur :	Sans objet
18.	Option de remboursement au gré des Titulaires de Titres :	Sans objet
19.	Remboursement Anticipé Automatique :	Applicable conformément à la Modalité 5.9 des Modalités des Titres de Droit Français
	(i) Montant de Remboursement Anticipé Automatique :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, si un Evénement de Remboursement Anticipé Automatique est survenu, l'Emetteur remboursera par anticipation les Titres à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(i) (i de 2 à 7), selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre : Montant de Remboursement Anticipé Automatique(i) = Valeur Nominale Ajustée x [100% + i x 6%]
	(ii) Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique : (JJ/MM/AAAA)	Date de Remboursement Anticipé Automatique(i) (i de 2 à 7): 03/08/2017, 03/08/2018, 05/08/2019, 03/08/2020, 03/08/2021, 03/08/2022
20.	Montant de Remboursement Final :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera les Titres à la Date d'Echéance, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre : Scénario 1: Si à la Date d'Evaluation(8), la Performance(8) est supérieure ou égale à 0%, alors : Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Ajustée x [100% + 8 x 6%] Scénario 2: Si à la Date d'Evaluation(8), la Performance(8) est

Modalités spécifiques de l'émission

inférieure à 0% et la Performance(8) est supérieure ou égale à -40%, alors:

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Ajustée

Scénario 3 :

Si à la Date d'Evaluation(8), la Performance(8) est inférieure à -40%, alors :

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale Ajustée x [100% + Performance(8)]

- 21. **Dispositions relatives aux Titres à Règlement Physique :** Sans objet
- 22. **Dispositions relatives aux Titres Indexés sur Evénement de Crédit :** Sans objet
- 23. **Dispositions relatives aux Titres Indexés sur Evénement sur Titre de Créance :** Sans objet
- 24. **Option de remboursement à déclenchement au gré de l'Emetteur:** Sans objet
- 25. **Montant de Remboursement Anticipé payable en Cas de Défaut ou, au gré de l'Emetteur, lors du remboursement pour des raisons fiscales ou réglementaires :** Valeur de Marché

DISPOSITIONS APPLICABLES AU(X) SOUS-JACENT(S)

26. (i) **Sous-Jacent(s):** L'Indice tel que défini ci-dessous:

Nom de l'Indice	Ticker Bloomberg	Sponsor de l'Indice	Marché	Site Web
Euro iStoxx EWC 50	ISXEC50	Stoxx Limited	Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice	www.stoxx.com

- (ii) **Informations relatives aux performances passées et futures du/des Sous-Jacent(s) :** Les informations relatives aux performances passées ou futures du/des Sous-Jacent(s) sont disponibles sur le site web, ou Reuters ou Bloomberg, selon le cas, tel que spécifié dans le tableau ci-dessus et la volatilité peut-être obtenue sur demande, auprès de Société Générale (voir l'adresse et les détails de contact de Société Générale pour toutes les communications de nature administrative relative aux Titres), au

		bureau de l'Agent au Luxembourg et au bureau de l'Agent Payeur Principal Suisse, le cas échéant.
(iii)	Dispositions relatives, le cas échéant, aux Cas de Perturbation de Marché et/ou Ajustements et/ou Evénement(s) Extraordinaire(s) et/ou Monétisation jusqu'à la Date d'Echéance et/ou tout autre cas de perturbation complémentaire tel que décrit dans les Modalités Complémentaires concernées :	Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent : Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice
(iv)	Autres informations relatives au(x) Sous-Jacent(s) :	Toute information ci-incluse sur le(s) Sous-Jacent(s), qu'elle soit complète ou résumée, a été extraite de bases de données publiques ou de toute autre source disponible. L'Emetteur et le Garant confirment que ces informations ont été reproduites fidèlement et qu'à leur connaissance et, pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer, qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

DÉFINITIONS APPLICABLES AUX INTÉRÊTS (EVENTUELS), AU REMBOURSEMENT ET AU(X) SOUS-JACENT(S) (ÉVENTUEL(S))

27.	(i)	Echéancier(s) relatif(s) au Produit :	Applicable
		Date d'Evaluation(0) (JJ/MM/AAAA)	27/07/2015
		Date d'Evaluation(i) (i de 2 à 8) (JJ/MM/AAAA)	27/07/2017, 27/07/2018, 29/07/2019, 27/07/2020, 27/07/2021, 27/07/2022, 27/07/2023
	(ii)	Définitions relatives au Produit :	Applicable, les définitions relatives au Produit étant, totalement ou partiellement, celles utilisées dans les Modalités Complémentaires relatives aux Formules.
		S(i) (i =0 ou i de 2 à 8)	signifie pour chaque Date d'Evaluation(i), le Cours de Clôture du Sous-Jacent, comme défini dans la Modalité 4.0 des Modalités Complémentaires relatives aux Formules
		Performance(i) (i de 2 à 8)	signifie (S(i) / S(0)) - 100%, comme défini dans la Modalité 4.1 des Modalités Complémentaires relatives aux Formules.
		Événement de Remboursement Anticipé Automatique	est réputé être survenu, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, si en Date d'Evaluation(i) (i de 2 à 7), la Performance(i) est supérieure ou égale à 0%

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TITRES ASSORTIS DE SÛRETÉS

28. Dispositions relatives aux Titres Assortis de Sûretés : Non Applicable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

29. Dispositions applicables à la date ou aux dates de paiement :
- Jour Ouvré de Paiement : Jour Ouvré de Paiement Suivant
 - Centre(s) Financier(s) : TARGET 2
30. Forme des Titres :
- (i) Forme : Titres dématérialisés au porteur
 - (ii) Nouveau Titre Global (*new global note* et par abréviation **NGN**) / Nouvelle Structure de Dépôt (*new safekeeping structure* et par abréviation **NSS**) : Non
31. Redénomination : Sans objet
32. Consolidation : Applicable conformément à la Modalité 14.2 des Modalités des Titres de Droit Français
33. Dispositions relatives aux Titres Partiellement Libérés : Sans objet
34. Dispositions relatives aux Titres à Remboursement Echelonné :
- (i) Montant(s) de Remboursement Echelonné : A la Date de Remboursement Echelonné, l'Emetteur remboursera, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre:

Valeur Nominale x 20%
 - (ii) Date(s) de Remboursement Echelonné : 03/08/2016
(JJ/MM/AAAA)
35. Masse:
- (i) Représentant de la Masse: Le Représentant de la Masse initial sera :

SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER,
Huissiers de Justice Associés
54 rue Taitbout 75009 Paris
 - (ii) Rémunération du Représentant de la Masse : Le Représentant de la Masse aura droit à une rémunération de 500 Euros (TVA incluse) la première année et de 250 Euros (TVA incluse) par

Modalités spécifiques de l'émission

an les années suivantes.

- 36. **Dispositions relatives aux Titres Libellés en Deux Devises :** Sans objet
- 37. **Dispositions relatives aux Options de Substitution :** Sans objet

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE ET A LA NEGOCIATION

- (i) **Admission à la cote officielle :** Une demande sera présentée en vue de faire admettre les Titres à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.
- (ii) **Admission à la négociation :** Une demande sera présentée en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg avec effet le plus rapidement possible à compter de la Date d'Emission.
- Il n'y a aucune assurance que l'admission des Titres à la cote officielle et à la négociation soit approuvée et si elle est approuvée, qu'elle prenne effet à la Date d'Emission.**
- (iii) **Estimation des frais totaux liés à l'admission à la négociation :** Sans objet

2. NOTATIONS

Les Titres à émettre n'ont pas été notés.

3. INTÉRÊTS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'ÉMISSION/OFFRE

Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

L'Emetteur et la Société Générale prévoient de conclure des opérations de couverture afin de couvrir les engagements de l'Emetteur au titre des Titres. Si un conflit d'intérêt devait survenir entre (i) les responsabilités de la Société Générale en tant qu'Agent de Calcul, Gérant des Actifs Gagés et Agent d'Evaluation des Titres et (ii) les responsabilités de la Société Générale en tant que contrepartie dans le cadre des opérations de couverture mentionnées ci-dessus, l'Emetteur et la Société Générale déclarent que de tels conflits d'intérêt seraient résolus dans le respect des intérêts des Titulaires de Titres.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

- (i) **Raisons de l'offre:** Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.
- (ii) **Estimation des produits nets :** Sans objet
- (iii) **Estimation des frais totaux :** Sans objet

5. INDICATION DU RENDEMENT (*Titres à Taux Fixe uniquement*)

Sans objet

6. TAUX D'INTÉRÊT HISTORIQUES (*Titres à Taux Flottant uniquement*)

Sans objet

7. PERFORMANCE DE L'INDICE/LA FORMULE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIÉS (*Titres Structurés uniquement*)

Les Titulaires des Titres recevront des coupons fixes prédéfinis uniquement à la première date de paiement de coupons des Titres et indépendamment de la performance du Sous-Jacent sur la base de la Valeur Nominale.

Dans le cas du remboursement à la date d'échéance ou à une date de remboursement avant échéance, le remboursement du capital se fera sur la base de la Valeur Nominale Ajustée. A la Date d'Echéance, les Titulaires des Titres recevront un montant totalement lié à la performance du Sous-Jacent.

La date de remboursement de ces Titres est directement liée à la performance du Sous-Jacent : plus élevée est la performance, plus tôt sera la date de remboursement et inversement.

Les Titres peuvent être remboursés avant la Date d'Echéance à un niveau prédéterminé ; dans ce cas les Titulaires des Titres ne bénéficieront pas de performances futures du Sous-Jacent ou de coupons sachant que ces Titres seront remboursés totalement par anticipation. Le rendement de ces Titres est totalement lié à la performance du Sous-Jacents : plus élevée est la performance, plus élevé est le rendement. Le rendement de ces Titres est lié à la performance du Sous-Jacent telle que calculée à des Dates d'Evaluation prédéfinies et indifféremment du niveau de ce Sous-Jacent entre ces dates. En conséquence les cours de clôture du Sous-Jacent à ces dates affecteront la valeur des Titres plus que n'importe quel autre facteur.

8. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(i) Code(s) d'identification du Titre:

- **Code ISIN:** FR0012696169
- **Code commun :** 122500861

(ii) Système(s) de compensation : Euroclear France

(iii) Livraison : Livraison contre paiement

(iv) Agent de Calcul : Société Générale
Tour Société Générale
17 cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex
France

(v) Agent(s) Payeur(s): Société Générale
32 rue du Champ de Tir
BP 18236
44312 Nantes cedex 3
France

(vi) Eligibilité des Titres à l'Eurosystème : Non

Modalités spécifiques de l'émission

- (vii) **Adresse et coordonnées de contact de Société Générale pour toutes les communications administratives se rapportant aux Titres :** Société Générale
17, Cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex
France
- Nom: Sales Support Services - Derivatives
Téléphone: +33 1 57 29 12 12 (Hotline)
Email: clientsupport-deai@sgcib.com

9. PLACEMENT

- (i) **Méthode de distribution :** Non-syndiquée
- **Agent Placeur :** Société Générale
17, Cours Valmy
92987 Paris la Défense Cedex
France
- (ii) **Commission et concession totales :** Il n'existe ni commission ni concession payée par l'Emetteur à l'Agent Placeur.
- Société Générale paiera aux personnes mentionnées ci-dessous (chacune une "**Partie Intéressée**") les rémunérations suivantes au titres des services rendus par cette Partie Intéressée à Société Générale et indiqués ci-dessous:
- A BPE en sa qualité de distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres), égale à 1.50% du montant des Titres effectivement placés.
- (iii) **Règles TEFRA :** Sans objet
- (iv) **Titres avec Restriction Permanente :** Oui
- (v) **Offre Non-exemptée :** Une Offre Non-exemptée de Titres peut être faite par l'Agent Placeur et tout **Offreur Autorisé Initial** (mentionné ci-dessous) et tout **Offreur Autorisé Additionnel** dont les noms et adresses seront publiés sur le site de l'Emetteur (<http://prospectus.socgen.com>) dans la/les juridiction(s) de l'offre au public (**Juridiction(s) de l'Offre au Public**) durant la période d'offre (la **Période d'Offre**) telles que spécifiées dans le paragraphe « Offres au public dans l'Espace Economique Européen » ci-dessous.
- **Consentement Individuel / Nom(s) et adresse(s) de tout Offreur Autorisé Initial:** Applicable / BPE - 62 rue du Louvre 75002 Paris
- **Consentement Général / Autres conditions à consentir :** Sans objet

10. OFFRES AU PUBLIC DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

- **Juridiction(s) de l'Offre au Public:** France
- **Période d'Offre :** De 08/06/2015 au 24/07/2015
- **Prix d'Offre :**

Les Titres émis le 08/06/2015 seront intégralement souscrits par l'Agent Placeur (mentionné ci-dessus dans la rubrique "Agent Placeur") et seront ensuite offerts au public sur le marché secondaire, en France, au Prix d'Emission, augmenté des commissions s'il y a lieu, comme mentionné ci-dessous, pendant la Période d'Offre.

Le prix d'offre pour un Titre, évoluera à un taux annuel de 0.08% entre la Date d'Emission et le 24/07/2015, pour atteindre 100% le 24/07/2015, selon la formule ci-dessous :

$$99.99\% \times (1 + 0.08\% \times (\text{Nb}(t)/360))$$

avec : "Nb(t)" désigne, le nombre de jours calendaires entre la Date d'Emission (inclusive) et la date "t" (inclusive) à laquelle le prix d'offre des Titres sera calculé.
- **Conditions auxquelles l'offre est soumise :**

L'offre de Titres est conditionnée à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des intermédiaires financiers, notifiées aux investisseurs par ces intermédiaires financiers.

L'Emetteur se réserve le droit de clôturer la Période d'Offre de manière anticipée, à sa seule discrétion. Le cas échéant, une notice à destination des investisseurs concernant la clôture anticipée sera publiée sur le site de l'Emetteur (<http://prospectus.socgen.com>).
- **Description de la procédure de demande de souscription:** L'activité de distribution sera réalisée conformément aux procédures habituelles des intermédiaires financiers. Les investisseurs potentiels ne devront conclure aucun contrat directement avec l'Emetteur en relation avec l'achat des Titres.
- **Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs:** Sans objet
- **Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription :** Montant minimum de souscription : 1 Titre
- **Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Titres :** Les Titres seront livrés pendant la Période d'Offre sur paiement du prix d'achat par le Titulaire de Titres à l'intermédiaire financier concerné.

Modalités spécifiques de l'émission

- **Modalités et date de publication des résultats de l'offre :** Publication sur le site de l'Emetteur <http://www.prospectus.socgen.com> et dans un quotidien de circulation générale sur les places de cotation et/ou d'offre au public, à la fin de la période de commercialisation, si demandé par la réglementation locale.
- **Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement réservé aux droits de souscription non exercés :** Sans objet
- **Si une tranche a été réservée ou est réservée à certains pays :** Sans objet
- **Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification:**

Les investisseurs seront informés par l'intermédiaire financier concerné des Titres qui leur sont alloués et des modalités de règlement corrélatives.

Aucune négociation des Titres sur un marché réglementé (au sens de la directive CE/2004/39 telle qu'amendée) de la Bourse de Luxembourg ne peut débuter avant la date d'émission.
- **Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :**

Les impôts liés à la souscription, au transfert, à l'achat ou à la possession des Titres doivent être payés par les Titulaires de Titres et ni l'Emetteur ni le Garant ne devront avoir d'obligation à ce propos ; de ce fait, les Titulaires de Titres devront consulter des conseillers fiscaux professionnels pour déterminer le régime d'imposition applicable à leur propre situation. Les Titulaires de Titres devront également consulter la section Régime Fiscal du Programme d'Emission de Titres de Créance.

Commissions de souscription ou d'achat : Aucune

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Minimum d'investissement dans les Titres :** 1 Titre
- **Minimum négociable :** 1 Titre
- **Information sur le(s) Sous-Jacent(s) :**

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Euro iStoxx EWC 50 et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec le produit.

STOXX et ses concédants:

ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du produit qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.

Modalités spécifiques de l'émission

ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le produit ou quelque autre titre que ce soit.

n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du produit, et ne prennent aucune décision à ce sujet.

n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du produit.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du produit ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice Euro iStoxx EWC 50.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au produit. Plus particulièrement,

- STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:
 - Les résultats devant être obtenus par le produit, le détenteur de parts du produit ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice Euro iStoxx EWC 50 et des données incluses dans Euro iStoxx EWC 50 ;
 - L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Euro iStoxx EWC 50 et des données qu'il contient;
 - La négociabilité de l'indice Euro iStoxx EWC 50 et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;
 - STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice Euro iStoxx EWC 50 ou les données qu'il contient;
 - En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le contrat de licence entre l'émetteur et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des

détenteurs de parts du produit ou de tiers.

12. OFFRES AU PUBLIC EN SUISSE OU A PARTIR DE LA SUISSE

Sans objet

DESCRIPTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

.Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Ernst & Young et Autres

Membres de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
Représentés par Mme Isabelle Santenac,
1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1, France

Deloitte & Associés

Membres de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
Représentés par M. Jean-Marc Mickeler,
185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, France.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Ernst & Young et Autres

Membres de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
Représentés par Mme Isabelle Santenac,
1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1, France

Deloitte & Associés

Membres de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
Représentés par M. Jean-Marc Mickeler,
185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, France.

Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés ne détiennent aucun intérêt significatif dans Société Générale.

2. INFORMATIONS CONCERNANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Se référer aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « *Documents Incorporés par Référence* » du présent Prospectus.

3. APERÇU DES ACTIVITÉS

Se référer aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « *Documents Incorporés par Référence* » du présent Prospectus.

4. ORGANIGRAMME

Se référer aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « *Documents Incorporés par Référence* » du présent Prospectus.

5. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

A la date du présent Prospectus, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Société Générale et de ses filiales consolidées (considérées dans leur ensemble), depuis le 31 décembre 2014, date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

Se référer également aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « *Documents Incorporés par Référence* » du présent Prospectus.

6. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Société Générale ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévision du bénéfice.

7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Se référer aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « *Documents Incorporés par Référence* » du présent Prospectus.

A la date de ce Prospectus, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Société Générale des membres du Conseil d'administration et des Directeurs généraux délégués et d'autres devoirs ou intérêts privés.

8. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Se référer aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « *Documents Incorporés par Référence* » du présent Prospectus.

9. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

9.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage couvrant au moins les douze mois précédant la date de ce Prospectus (y compris toute procédure dont Société Générale a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Société Générale et/ou du Groupe.

Se référer également aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « *Documents Incorporés par Référence* » du présent Prospectus.

9.2 Changement significatif de la situation financière

Aucun changement significatif de la situation financière de Société Générale et de ses filiales consolidées (considérées dans leur ensemble) n'est survenu après la période couverte par les informations financières historiques publiées en date du 31 décembre 2014.

Se référer également aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « *Documents Incorporés par Référence* » du présent Prospectus.

10. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à tout membre du Groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de Société Générale à remplir les obligations que lui imposent les Titres émis à l'égard des Titulaires de Titres.

DESCRIPTION DE SG ISSUER

1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 :

Deloitte Audit, société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)

Membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises du Luxembourg

Représentée par M. Stéphane Césari,

560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Deloitte Audit S.A.R.L. n'a pas d'intérêt significatif dans SG Issuer.

2. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Chiffres préparés conformément aux normes IFRS au 31 décembre 2014

(.en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produit d'exploitation	110 027	109 588
Résultat net	209	482
Résultat d'exploitation	209	482
Total bilan	23 567 256	21 349 619

3. INFORMATIONS CONCERNANT SG ISSUER

3.1 Histoire et développement de SG Issuer

3.1.1 La dénomination sociale et le nom commercial de SG Issuer est "SG Issuer".

3.1.2 SG Issuer est enregistré au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B121.363.

3.1.3 SG Issuer a été constituée le 16 novembre 2006 pour une durée indéterminée sous la dénomination sociale de SG d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A. (SGAP). La dénomination sociale a été modifiée lors l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 16 avril 2012.

3.1.4 SG Issuer, dont le siège social est situé au 33 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est une société anonyme de droit luxembourgeois incorporée au Luxembourg.
Son numéro de téléphone est le + 352 27 85 44 40.

3.1.5 Il n'y a pas eu d'événements récents propres à SG Issuer et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de la solvabilité de SG Issuer.

4. APERÇU DES ACTIVITÉS

L'activité principale de SG Issuer est de lever des liquidités par l'émission de titres de créance destinés à être placés auprès d'investisseurs institutionnels ou de clients de détail par l'intermédiaire de

distributeurs associés à Société Générale. Les liquidités obtenues par l'émission de ces titres de créances sont ensuite prêtées à Société Générale et d'autres membres du Groupe.

5. ORGANIGRAMME

SG Issuer est une filiale du Groupe Société Générale et n'a pas de filiale.

La brève description et l'organigramme simplifié du Groupe Société Générale figurent aux pages 22 et 23 du Document de Référence 2015 de Société Générale (Se référer aux paragraphes 1.1 et 2.1 de la section « Documents Incorporés par Référence » du présent Prospectus).

6. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

A la date du présent Prospectus, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de SG Issuer, depuis le 31 décembre 2014, date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

SG Issuer entend continuer son activité en concordance avec les objets de la société durant l'année 2015.

7. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

SG Issuer ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévision du bénéfice.

8. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Conformément à ses statuts, SG Issuer est dirigé par un Directoire sous la supervision d'un Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont Sophie Robatche-Claive, Laetitia Journe, Alexandre Galliche, Yves Cacclin, Amaury de Beler, Valerie Dumortier et Marc Augier (individuellement un « Directeur », collectivement le « Directoire »).

Sophie Robatche-Claive, Laetitia Journe, Alexandre Galliche, Yves Cacclin, Amaury de Beler et Marc Augier exercent des activités à plein temps au sein du Groupe Société Générale.

Nom : Sophie Robatche-Claive

Adresse : 17, cours Valmy, 98200 Puteaux, France

Fonction au sein de SG Issuer : Directeur

Activités exercées hors de SG Issuer : Responsable des Emissions de Titres & OTC au sein de la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale

Nom : Laetitia Journe

Adresse : 17, cours Valmy, 98200 Puteaux, France

Fonction au sein de SG Issuer : Directeur

Activités exercées hors de SG Issuer : Responsable du Trade Support pour l'activité Cross Asset Solutions au sein de la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale - Responsable de la chaîne de valeur *Issuance Products*

Nom : Alexandre Galliche

Adresse : 16, boulevard Port-Royal, L-2420 Luxembourg

Fonction au sein de SG Issuer : Directeur

Activités exercées hors de SG Issuer : Directeur de l'Ingénierie d'Entreprise au sein de Société Générale Bank & Trust

Nom : Yves Cacclin

Adresse : 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Fonction au sein de SG Issuer : Directeur

Description de SG Issuer

Activités exercées hors de SG Issuer : Responsable de l'ingénierie financière au sein de Société Générale Bank & Trust

Nom : Amaury de Beler

Adresse : 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Fonction au sein de SG Issuer : Directeur

Activités exercées hors de SG Issuer : Directeur financier adjoint au sein de Société Générale Bank & Trust

Nom : Valerie Dumortier

Adresse : 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Fonction au sein de SG Issuer : Directeur

Activités exercées hors de SG Issuer : TBD

Nom : Marc Augier

Adresse : 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Fonction au sein de SG Issuer : Directeur

Activités exercées hors de SG Issuer : Adjoint au Responsable de l'Ingénierie d'Entreprise au sein de Société Générale Bank & Trust

Les membres du Conseil de Surveillance sont Véronique de la Bachelerie, Jérôme Audran, Vincent Mortier, Vincent Robillard, Richard Paolantonacci et Alban Romanet.

Véronique de la Bachelerie, Alban Romanet, Vincent Robillard et Richard Paolantonacci occupent actuellement des fonctions de direction à plein temps au sein du Groupe Société Générale.

Nom : Véronique de la Bachelerie

Adresse : 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Fonction au sein de SG Issuer : Président du Conseil de Surveillance

Activités exercées hors de SG Issuer : Directeur Général de Société Générale Bank & Trust

Nom : Jérôme Audran

Adresse : 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Fonction au sein de SG Issuer : Membre du Conseil de Surveillance

Activités exercées hors de SG Issuer : CFO de Société Générale Bank & Trust

Nom : Vincent Mortier

Adresse : 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Fonction au sein de SG Issuer : Membre du Conseil de Surveillance

Activités exercées hors de SG Issuer : CFO du Groupe Société Générale

Nom : Vincent Robillard

Adresse : 17, cours Valmy, 98200 Puteaux, France

Fonction au sein de SG Issuer : Membre du Conseil de Surveillance

Activités exercées hors de SG Issuer : Responsable du *Funding* du Groupe Société Générale

Nom : Richard Paolantonacci

Adresse : 17, cours Valmy, 98200 Puteaux, France

Fonction au sein de SG Issuer : Membre du Conseil de Surveillance

Activités exercées hors de SG Issuer : Responsable Ressources Rares de la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale

Nom : Alban Romanet

Adresse : 17, cours Valmy, 98200 Puteaux, France

Fonction au sein de SG Issuer : Membre du Conseil de Surveillance

Activités exercées hors de SG Issuer : Directeur des risques au sein de Société Générale Bank & Trust

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de SG Issuer, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de SG Issuer et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

9. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A sa connaissance, SG Issuer respecte le régime en vigueur au Luxembourg concernant la gouvernance d'entreprise.

SG Issuer n'a pas de comité d'audit.

10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

SG Issuer est une filiale détenue à 100 pour cent par Société Générale Bank & Trust S.A., et est consolidée par intégration globale.

Les assemblées générales d'actionnaires sont tenues conformément au droit luxembourgeois.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient l'avant dernier jeudi du mois de mars ou, si ce n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, le jour suivant.

Chaque action confère un droit de vote. Les résolutions proposées lors des assemblées générales ordinaires annuelles des actionnaires requièrent une majorité simple des votes exprimés. Les résolutions proposées lors des assemblées générales extraordinaires requièrent la majorité des deux tiers des votes exprimés lorsque la résolution porte sur la modification des statuts de l'Emetteur ou sur sa dissolution.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de la tenue de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut se tenir sans notification.

11. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE SG ISSUER

11.1 Informations financières historiques

L'exercice comptable de SG Issuer court du 1er janvier au 31 décembre.

Se référer aux paragraphes 1.2 et 2.2 de la section « Documents incorporés par Référence » du présent Prospectus.

11.2 Etats financiers

SG Issuer publie à la fois des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités. SG Issuer ne publie pas d'états financiers consolidés.

11.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les états financiers de SG Issuer ont été audités, sans réserves, conformément aux normes luxembourgeoises GAAP.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les états financiers de SG Issuer ont été audités, sans réserves, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

11.4 Informations financières intermédiaires et autres

Depuis la date de ses derniers états financiers annuels audités, SG Issuer n'a pas publié d'autres états financiers.

11.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage couvrant les douze mois précédant la date de ce Prospectus (y compris toute procédure dont SG Issuer a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de SG Issuer.

11.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de SG Issuer survenu après la période couverte par les informations financières historiques publiées en date du 31 décembre 2014.

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

12.1 Capital social

Le capital social émis de SG Issuer s'élève à 2.000.080€, réparti en 50.002 actions ordinaires entièrement libérées de 40€ chacune.

SG Issuer a versé 17.537.595,00 € de dividendes à ses actionnaires au cours des cinq derniers exercices comme suit :

Année	Dividendes payés par action (en EUR)
2014	43
2013	9
2012	71
2011	75,07
2010	152,68

12.2 Statuts

Conformément à l'article 3 de ses statuts coordonnés, SG Issuer a pour objet, dans le respect des lois et réglementations applicables :

- d'émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants (bons d'option) et tous autres titres de créance ou reconnaissances de dettes ou titres financiers, assortis ou non de sûretés, avec tout type de sous-jacent incluant, sans limitation, une action de société, tout autre titre de capital ou titre autre que de capital, un indice, une devise, un taux de change, un taux d'intérêt, un dividende, un risque de crédit, une part de fonds, une action de société d'investissement, un dépôt à terme, un contrat d'assurance-vie, un prêt, une marchandise, un contrat à terme, une option, un warrant ou bon d'option, des métaux précieux alloués ou non alloués, une unité de compte, un panier ou tout autre facteur ou autre type de sous-jacents et toute combinaison de ces sous-jacents;
- d'acquérir, de détenir, de disposer, de prêter, d'emprunter ou de revendre, par tous moyens, incluant notamment le recours à la fiducie, au trust ou à la pension livrée, tout type d'actifs quelles que soient leurs appellations et leur formes et assorties ou non de sûretés; notamment des instruments financiers (titres financiers : actions, parts de fonds, obligations, certificats, warrants ou bons d'option – ou contrats financiers : swaps, options ou autres), ou tous autres titres de créance, reconnaissances de dettes ou titres de capital;
- de recevoir ou de consentir des prêts d'argent (y compris des prêts convertibles en actions de la société – au sein du groupe de sociétés auquel SG Issuer appartient – et de fournir des garanties sous toute forme (sûretés réelles – telles que gages, nantissements, hypothèques ou autres –

Description de SG Issuer

sûretés personnelles ou toute autre forme de garantie) pour compte propre, pour le compte du groupe de sociétés auquel SG Issuer appartient ou pour le compte de tiers;

SG Issuer pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement liées, en tout ou partie, à son objet social.

SG Issuer peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seul ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles il détient des intérêts.

D'une façon générale, SG Issuer pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet ; SG Issuer pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

13. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de SG Issuer) pouvant conférer à tout membre du Groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de SG Issuer à remplir les obligations que lui imposent les Titres émis à l'égard des Titulaires de Titres.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. AUTORISATION

L'émission de Titres dans le cadre du Programme a été dûment autorisée en vertu d'une résolution du directoire de SG Issuer en date du 19 décembre 2014.

2. NOTIFICATION

L'Emetteur a demandé à la CSSF de délivrer à l'autorité compétente en France un certificat d'approbation attestant que ce Prospectus a été rédigé conformément à la Directive Prospectus.

3. DOCUMENTS DISPONIBLES

Pour la période de douze mois suivant la date d'approbation de ce Prospectus, des exemplaires des documents suivants pourront être obtenus, une fois publiés, aux heures d'ouverture de bureau, auprès du siège social de Société Générale, de SG Issuer ou auprès de l'établissement désigné de l'Agent Payeur, dans chaque cas à l'adresse indiquée à la fin du présent Prospectus :

- (a) copies des statuts de Société Générale et de SG Issuer;
- (b) le Document de Référence 2014, le Document de Référence 2015 de Société Générale, la Première Actualisation du Document de Référence 2015;
- (c) les états financiers annuels audités pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 de SG Issuer, les notes y afférentes et les rapports du réviseur d'entreprises agréé pour chacun de ces exercices;
- (d) le Contrat d'Agent Placeur, la Garantie et le Contrat de Service Financier de Droit Français ne seront consultables que par un titulaire de Titres y afférents et ce titulaire devra justifier auprès de l'Emetteur ou de l'Agent Payeur de sa titularité sur les Titres concernés et de son identité ;
- (e) un exemplaire du présent Prospectus et de tout autre document qui y est incorporé par référence ;

En outre, des exemplaires de ce Prospectus et de chaque document qui y est incorporé par référence sont publiés sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

4. SYSTÈME DE COMPENSATION

Les Titres ont été acceptés à la compensation par l'intermédiaire d'Euroclear France. Le Code Commun et le code ISIN applicables aux Titres alloués à Euroclear France sont précisés dans les Modalités Spécifiques de l'Emission.

L'adresse d'Euroclear France est 115, rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France.

5. INFORMATIONS POST-ÉMISSION

Sauf disposition impérative contraire de la loi applicable, l'Emetteur n'a pas l'intention de fournir des informations post-émission quelconques en relation avec l'actif sous-jacent aux Titres constituant des titres dérivés, sauf si des lois ou des réglementations applicables l'exigent.

6. AGENT PLACEUR CONCLUANT DES TRANSACTIONS AVEC L'EMETTEUR ET LE GARANT

L'Agent Placeur et ses affiliés se sont livrés et pourront à l'avenir se livrer à des opérations de banque commerciale et/ou d'investissement avec l'Emetteur, le Garant et ses affiliés, et peuvent ou pourront fournir des services à l'Emetteur, au Garant et à ses affiliés, dans le cadre de la marche ordinaire de leurs affaires.

EMETTEUR

SG ISSUER

33, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg
Luxembourg

GARANT

SOCIETE GENERALE

29, boulevard Haussmann
75009 Paris
France

ARRANGEUR

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Tour Société Générale
17, cours Valmy
92987 Paris la Défense Cedex
France

AGENT PLACEUR

SOCIETE GENERALE

Tour Société Générale
17, cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex
France

AGENT DE COTATION

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST

11, avenue Emile Reuter
2420 Luxembourg
Luxembourg

AGENT PAYEUR

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

32, rue du Champ de Tir
BP 18236
44312 Nantes cedex 3
France
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France